

**Communiqué du Conseil de la Concurrence relatif au projet de concentration économique concernant la prise du contrôle exclusif par la société « The Boeing Company Corporation » de la société « Spirit AeroSystems Holdings, Inc. » à travers l'acquisition de 100% de son capital social et des droits de vote y afférents**

Conformément à l'article 13 de la loi n°104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application, tels qu'ils ont été modifiés et complétés, le Conseil de la Concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n°2-14-652 pris pour l'application de la loi n°104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence tels qu'ils ont été modifiés et complétés.

**Noms des entreprises et groupes concernées :**

- **L'acquéreur :** « The Boeing Company Corporation »;
- **La cible:** « Spirit AeroSystems Holding, Inc.».

**Nature de l'opération :**

- Prise du contrôle exclusif.

**Secteurs économiques concernés :**

- Structures aéronautiques pour les avions commerciaux, les plateformes militaires et les jets d'affaires/régionaux et services de maintenance, de réparation et de révision et les pièces détachées.

**Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations :**

- 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 05 mars 2025.

## RESUME NON CONFIDENTIEL DE L'OPERATION FOURNI PAR LES PARTIES

Le Conseil de la concurrence a reçu la notification d'une opération de concentration économique concernant la prise du contrôle exclusif par la société « The Boeing Company Corporation » de la société « Spirit AeroSystems Holdings, Inc » à travers l'acquisition de 100% de son capital social et des droits de vote y afférents.

« The Boeing Company Corporation » est une société de droit américain cotée en bourse ayant son siège social à 929, Long Bridge Drive, Arlington, Delaware, États-Unis immatriculée au registre de commerce de Delaware sous le numéro 91-0425694. Elle est spécialisée dans la conception, la fabrication et la vente des avions commerciaux, des systèmes de défense, spatiaux et la fourniture de services connexes.

« Spirit AeroSystems Holding, Inc. » est une société anonyme de droit américain ayant son siège social au 3801 South Oliver, Wichita, Kansas 67210, États-Unis, immatriculée au registre de commerce de Kansas sous le numéro 20-2436320. Elle est spécialisée dans la fourniture de structures aéronautiques pour les avions commerciaux, les avions militaires, et les jets d'affaires/régionaux, ainsi que la fourniture de service après-vente connexes.

Fait à Rabat, le 20 février 2025